



19 juin 2011

**Aux délégués
Assemblée Générale Annuelle IDSF
Luxembourg 18-19 JUIN 2011**

**RAPPORT ANNUEL 2011
Commission anti-dopage IDSF**

By Monsieur K.de Mooy (Hollande)
Directeur IDSF Anti-dopage / Président de la Commission Anti-dopage de l'IDSF

Encore cette année 2010, j'ai été honoré de servir l'IDSF en tant que Président de la Commission de lutte Anti-dopage et Directeur de l'Anti-dopage à l'IDSF

Les sujets de discussions de ce rapport sont :

1. Généralités
2. Contrôles effectués en 2010 par l'IDSF
3. Activités de lutte anti-dopage des membres de l'IDSF
4. Contrôles effectués en 2010 par la WADA, NADOs
5. ADAMS, localisation, AUT
6. Education et information : obligations des membres IDSF envers le Code anti-dopage.

1. Généralités

En général 2010 a été une année plus ou moins normale outre le travail que la Danse Professionnelle devait inclure dans nos activités et le programme prévisionnel de 2011.

En avril, j'ai représenté l'IDSF à l'Assemblée Générale Annuelle Internationale des Fédérations de la WADA à Lausanne (Suisse). Cette convention, tenue annuellement, est une magnifique opportunité de se renseigner sur les questions de dopage des professionnels et de renforcer le réseau anti-dopage IDSF, y compris pendant les années NADO. Le fer de lance de cette année est le passeport biologique des athlètes : les données des analyses de sang des athlètes sont notées sur un diagramme chaque année, permettant une comparaison des écarts éventuels avec le modèle initial d'analyse. Une méthode nouvelle et moderne de tests dont les professionnels de l'AMA attendent de grands bénéfices. Pour la Danse sportive ce n'est pas très utile car : a) le sang testé doit être analysé rapidement (problèmes de transport vers les laboratoires), b) les coûts élevés des tests, les athlètes sont contrôlés plusieurs fois par an (6 à 10 tests minimum) pour déterminer le modèle initial de l'athlète. Le coût par athlète est de 6000 – 7500€ par an. Ce n'est pas réaliste par rapport au budget modeste des fédérations.

COMMISSION ANTI-DOPAGE

A la fin de l'année, le registre du groupe cible de l'ISDF a été mis à jour car plusieurs couples se sont retirés de la compétition ou se sont séparés et il a fallu inclure les athlètes de la Danse Professionnelle. Les couples nouvellement sélectionnés doivent être instruits et guidés dans la collecte des informations sur la localisation et ADAMS.

La gestion et la traçabilité des informations sur la localisation des athlètes du groupe cible est enregistrée. Durant l'année 2010 il est apparu que la qualité des informations sur la localisation de plusieurs athlètes était erronée.

Les réponses aux questions des organismes membres et aux athlètes ainsi que la résolution des problèmes ont continué comme d'habitude.

Et, bien sur, nous avons continué les contrôles.

Bravo à l'équipe de contrôle du GOC (Compétition Open d'Allemagne) composée du docteur Ineke CRIJNS (Hollande) et du docteur Thomas WIRTH (Allemagne), à la fois membre de la Commission anti-dopage et de la commission AUT de l'ISDF, assistés de Mario SCHNEIDER(Allemagne) et des volontaires de l'organisation de la compétition.

2. Test anti-dopage de l'ISDF

En 2010, dans une coopération très fructueuse avec l'Allemand DTV membre de l'ISDF et les organisateurs du German Open , nous avons effectué une série de tests durant celui ci à STUTTART, Allemagne, du 17 au 21 août 2010.

Tests organisés et effectués par l'équipe de l'ISDF de la Commission Anti-dopage (voir ci-dessus à bravo) et en étroite collaboration avec les bénévoles de l'Open d'Allemagne.

Tous les tests effectués à STUTTART ont été enregistrés dans ADAMS.

Pour les tests de New-York, USA (WC latin), nous avons conclu un accord avec l'organisation américaine anti-dopage (NADO USADA). L'équipe chargée des contrôles est dirigée par Carol POST, membre américain de la Commission anti-dopage de l'ISDF.

Les tests effectués à WETZLAR (Allemagne) lors de la WC Standard, ont été réalisés par l'équipe de DTV/ISDF composée d'un docteur, de monsieur Thomas WIRTH et de moi-même. Tous les tests à WETZLA sont enregistrés dans ADAMS.

En résumé : en 2010, l'ISDF a effectué des contrôles de lutte anti-dopage dans les compétitions suivantes :

- Open d'Allemagne Youth Latin, Stuttgart, 17 août 2010
- Open d'Allemagne Standard, Stuttgart, 19 août 2010
- ISDF Grand Slam latin Stuttgart, 19 août 2010
- ISDF Grand Slam Standard Stuttgart, 21 août 2010
- ISDF Championnat du Monde latin, New-York 13 novembre 2010
- ISDF Championnat du Monde Standard, Wetzlar, 27 novembre 2010
- Hors compétition : à Stuttgart en août 2010.

Pas de tests effectués dans les compétitions Formation et Seniors à cause des budgets limités.

Au total 57 athlètes ont été contrôlés (29 hommes et 28 femmes, 24 contrôles lors de l'Open d'Allemagne effectués par le DTV) ; 39 en compétitions et 18 hors compétitions (Stuttgart, Allemagne).

Un test positif a été détecté. Il y a eu violation d'un article du Code Anti-dopage de l'ISDF, et une suspension s'imposait.

Un athlète ne s'est pas présenté à la salle de contrôle après notification et a été suspendu pour des compétitions de l'Open d'Allemagne (Grand Slam et Ricing Start).

Un avertissement officiel a été donné à un athlète qui a quitté la salle de contrôle avant la fin du prélèvement d'échantillon

Au total 9 avertissements officiels ont été donnés à des athlètes sélectionnés du groupe cible pour manquements aux tests / non respect des temps de repos en dehors des compétitions.

Félicitations et merci aux athlètes pour leur coopération.

Les athlètes membres de l'ISDF contrôlés sont :

- Biélorussie : 1 athlète
- Canada : 1 athlète

COMMISSION ANTI-DOPAGE

- République Tchèque : 2 athlètes
- Danemark : 5 athlètes
- France : 5 athlètes
- Allemagne : 6 athlètes
- Hongrie : 2 athlètes
- Italie : 7 athlètes
- Japon : 1 athlète
- Lituanie : 2 athlètes
- Moldavie : 2 athlètes
- Pologne : 6 athlètes
- Russie : 17 athlètes

La coopération de tous les athlètes (spécialement ceux du haut niveau) est bonne, mais nous constatons encore une tendance de certains athlètes (niveau en dessous) qui ont une attitude négative et condescendante envers les contrôles anti dopage et les tests officiels, notamment les jeunes d'athlètes et les athlètes qui ne sont pas familiers des contrôles anti-dopage.

La présentation de documents permettant l'identification des athlètes dans les salles de contrôle est à un niveau acceptable, suite au travail préliminaire des organisateurs. L'identification des athlètes avec les organisateurs des manifestations a été améliorée dans la plupart des compétitions, sauf pour quelques unes, grâce aux des carnets de danse. Mais encore dans les compétitions Youth et Senior, dont la limitation de l'âge ne conditionne pas la participation de manière significative, souvent les numéros de dossard sont délivrés aux couples sans qu'aucun document d'identité en apporte la preuve. Une attention spéciale sera accordée à cette affaire.

Bravo :

Au membre IDSF allemand DTV pour sa coopération et sous aide financière.

3. Activités de lutte anti-dopage des membres IDSF

En application du Code Anti dopage de l'IDSF, les pays membres ont l'obligation de transmettre leurs actions de lutte et contrôles anti dopage, incluant les résultats, au Directeur de l'anti dopage de l'IDSF.

Début 2011, le secrétaire Général de l'IDSF a envoyé un bref questionnaire à tous les membres. Seulement 21 membres ont répondu, les réponses fournies ne sont pas suffisamment fiables pour faire de statistiques.

Pour 2010, nous avons reçu des informations concernant la lutte contre le dopage des pays membres suivants :

- AUTRICHE : pas de test effectué. Travaille en étroite coopération avec NADO Autriche (Code, éducation et informations)
- AUSTRALIE : pas de test effectué. Travaille en étroite coopération avec NADO Australie
- BELGIQUE : pas de test effectué. En Belgique c'est la plus petite fédération sportive (38 licenciés)
- EQUATEUR : certains des tests ont été confiés à la Commission Anti-dopage de l' Equateur et tous les tests sont négatifs.
- FINLANDE : 4 tests effectués tous négatifs. Travaille en étroite collaboration avec NADO, qui s'occupe également des AUT. Conférence anti dopage auprès de l'équipe nationale en collaboration avec la Finish NADO.
- FRANCE : bien que la France n'a pas finalisé le questionnaire. Le laboratoire a déclaré **un cas positif de dopage positif durant l'année 2010**. La violation du règlement a été gérée par la France.

COMMISSION ANTI-DOPAGE

- ALLENAGNE : 46 tests effectués pendant les compétitions nationales et championnats ; 57 tests effectués pendant d'autres compétitions (IDSF et NADO Allemand), tous les tests sont négatifs. Ce nombre inclus aussi 4 tests effectués lors de la compétition R&R. DVT a chargé l'Institut d'Arbitrage Allemand de prendre en main la violation du règlement.
- HONGRIE : pas de test effectué. Organisation de lectures anti dopage pour les athlètes et les entraîneurs.
- ISLAND : 6 tests effectués, tous négatifs. Travaille en étroite collaboration avec NADO, qui s'occupe également des AUT.
- JAPON : 7 tests effectués, tous négatifs.
- COREE : pas de test effectué. Travaille en étroite coopération avec NADO dans l'entraînement de l'anti dopage des athlètes et des entraîneurs.
- LICHTENSTEIN : pas de test effectué. Pas de réglementation et de programme mis en place
- LUXEMBOURG : Travaille en étroite coopération avec NADO qui travaille sous l'égide du Ministère des Sports.
- HOLLANDE : 6 tests effectués par NADO lors du Championnat national ; tous les résultats sont négatifs.
- PORTUGAL : pas de test effectué. Aucun fonds financiers disponibles.
- ROUMANIE : 8 tests effectués. **NADO de Bulgarie a déclaré un cas positif qui a été géré par le DC NADO de Bulgarie.**
- ECOSSE : pas de test effectué. Programme d'information et éducation dans le cadre de UK Sport (NOC).
- SUISSE : pas de test effectué
- USA : 18 tests effectués par USADA, NADO pour les USA. Tous les tests sont négatifs. Application du règlement de l'USADA.

Membres associés :

- United Country and Western Dance Council, Inc. : 3 tests effectués, tous négatifs. Application du Code Anti dopage ISDF.
- WRRRC : 12 tests effectués, tous négatif

4 . Test des autres organismes (WADA, NADO's) etc.

En dehors des tests de compétitions (OOCT) WADA/IDSF est seul applicable aux athlètes du plus au niveau dans chaque sport tant national qu'international. Donc, deux différents tests sportifs sont effectués, national (par l'organisation national anti dopage du pays) ainsi qu'international (par l'IDSF). Le NADO, dans chaque pays, traite le test sportif national et les athlètes de haut niveau dans tous les sports. L'IDSF traite au niveau international les athlètes de haut niveau en danse sportive. WADA (AMA) est autorisé à tester les deux groupes.

Chaque agence nationale de lutte contre le dopage (NADO) a toute l'attitude pour exercer ses pouvoirs. Vous, membres de votre agence, devez comprendre que votre agence anti-dopage peut et aura sa propre politique que vous devrez suivre. L'agence anti-dopage (NADO) pourra ordonner et effectuer les tests anti-dopage pendant vos compétitions nationales aussi bien que hors compétition. Les membres ISDF, reconnu

COMMISSION ANTI-DOPAGE

comme organisateurs de compétitions sportives nationales, doivent coopérer avec ces organismes et adhère à leurs demande pour toutes informations et activités de leur agence de lutte anti-dopage.

Les informations sur la localisation sont la base pour l'OOCT. Le succès de celui-ci dépend directement de la qualité de l'information transmise par les organismes accrédités. Tous les athlètes sélectionnés par l'IDSF doivent reporter leur allée-venue dans ADAMS.

WADA et NADO donneront suite à toutes données sciemment erronées ou non y compris les erreurs de transmissions par les athlètes.

Nous savons que les agences nationales de lutte contre le dopage effectuent des tests dans divers pays mais nous n'avons reçu aucun rapport concernant ces tests. L'AMA (WADA) s'efforce de résoudre cette absence d'échange de renseignements, cependant les agences nationales, en générale, ne sont pas très coopératives.

Les épreuves demandées par l'agence mondiale en 2010 sont les suivantes :

- Lituanie, Kaunas, Mars 2010, 2 athlètes.
- Pologne, Bydgoszcz, Octobre 2010, 2 athlètes.
- Hongrie, Szentes, Août 2010, 2 athlètes.
- Angleterre, Londres, Avril 2010, 2 athlètes.

Tous les tests sont négatifs.

5 . ADAMS, Localisation, AUT

Le système ADAMS a été légèrement modifié conformément aux exigences de la norme internationale standard de tests, spécialement pour le B-2, médicament administré par inhalation (asthme).

Pour 2011, 38 couples ont été sélectionnés dans le groupe cible y compris 6 couples IDSF. Tous ces couples ont fournis leur déplacement à l'aide d'ADAMS.

ADAMS est aujourd'hui utilisé par presque tous les organismes anti-dopage, gère les résultats des tests, localisation AUT, avertissements, autres sanctions, ordres de missions, etc.... ADAMS est également utilisé pour les déclarations d'usage médical pour lesquels aucun AUT n'est requise (Asthme, médicament par inhalation).

Puisqu'aucune AUT n'est requise pour B-2, médicament administré par inhalation (asthme), la demande d'AUT a été considérablement réduite, environ 90%. La même tendance est mentionnée dans tous les autres sports.

La procédure de localisation IDSF et OOCT ainsi que la procédure d'AUT ont été modifiées et publiées sur le site web IDSF (et transmises aux membres IDSF).

6 . Education et informations.

Pendant plusieurs années à ce moment là de mon rapport annuel je vous informe de certains engagements des divers groupes dans la Danse Sportive concernant le code de l'anti-dopage. Cette année j'ai décidé de souligner l'obligation faite aux membres de rapporter au Directeur de l'Anti-dopage de l'IDSF leurs activités concernant l'anti-dopage.

Depuis plusieurs années nous fournissons un bref questionnaire aux membres pour répondre à quelques questions importantes au sujet de leurs activités anti-dopage. Malheureusement cela n'a jamais été grand succès. Veuillez noter que, pour une raison ou une autre, lorsque votre organisation ne réalise pas de tests dans vos concours nationaux, complétez s'il vous plait le questionnaire, nous donneront ainsi une meilleure image de Danse Sportive dans l'IDSF.

COMMISSION ANTI-DOPAGE

Après tout c'est une obligation pour l'IDSF, respectant la Charte Olympique et le Code Mondial de l'anti-dopage de l'AMA (WADA) et du CIO, de fournir des rapports de la Danse Sportive et de compléter des questionnaires au sujet de l'ensemble de la Danse Sportive. Sans vos informations le rapport peut ne jamais être complet.

En second lieu, je veux mettre l'accent sur quelques devoirs qui sont inscrits dans le Code Anti-dopage IDSF.

Art. 3, I, 2 Tout membre qui nomme un participant à un événement IDSF de Danse Sportive (...) pour entreprendre de nommer aux événements IDSF accordé uniquement aux participants qui ont accepté de se conformer à toutes les règles (...) et qui ont signé les formulaires de consentement sont passibles de IDSGF en cas d'omission par eux ou leurs licenciés.

Cela signifie que dans la pratique que vous êtes en tant que membre IDSF des membres responsables de vos athlètes inscrits et participant à des compétitions IDSF qui ont accepté le code de Anti-dopage IDSF, ont complété et ont signé les Formulaires de Consentement. Ceci est une question interne entre votre fédération et vos athlètes. Vous serez en fait responsables des conséquences pour les omissions administratives

Art 3, I, 7 : il ne sera permis à aucun athlète de concourir dans un son championnat national, ni à un athlète nommer par un membre à un événement agréé IDSF, à moins que cet athlète accepte de se soumettre hors compétition à des contrôles anti-dopage de l'IDSF/AMA

La même obligation pour juste un autre devoir d'athlète.

Art. 3, I, 8 : chaque membre doit informer le représentant Anti-dopage de l'IDSF (Directeur Anti-dopage) de tout résultat de laboratoire indiquant la présence d'une substance interdite dans un échantillon A ou B d'un athlète obtenu au cours d'un contrôle anti-dopage.

En d'autres termes, merci de nous tenir informés de vos activités de test et des résultats. Le système de l'AMA est fermé de toute façon. Dès que le laboratoire accrédité trouve un résultat anormal (libellé officiel pour un test positif), il en informera l'AMA et la fédération internationale, représentant le sport, du résultat de ces analyses, mentionnant la substance trouvée, le pays et la date du test (les laboratoires ne connaissent jamais le nom des athlètes). Si nous avons la connaissance d'un test positif sans pièces justificatives, nous avons le droit et le devoir de savoir, pareil si les résultats des tests font suite à vos compétitions nationales, y compris pour toutes les pièces justificatives. Quelques mois après le rapport du laboratoire, nous recevons un courriel de l'AMA demandant un compte rendu de la situation particulièrement de la règle violée car nous sommes responsables de la gestion des résultats de tous nos membres.

Donc, nous fournir s'il vous plait tous les renseignements que nous demandons.

Art. 3, II, 4a : tous les membres informent les représentants Anti-dopage IDSF de toutes leurs activités et en particulier de tous les résultats des laboratoires...

Merci de compléter s'il vous plait les questionnaires.

Art. 9, VII : recours contre les décisions des membres de l'Anti-dopage. L'IDSF et l'AMA ont le droit d'interjeter appel devant le TAS (Tribunal Administratif Sportif) de la décision de chaque organe compétant des membres de l'IDSF dans la lutte contre le dopage.

Nous devons connaître dans tous les détails vos actions en matière d'Anti-dopage dans vos fédérations. Non seulement nous avons le droit de faire appel, mais envers l'AMA nous avons l'obligation de faire appel si votre décision n'est pas prise en conformité avec les procédures et les sanctions inscrites dans le Code Anti-dopage, de l'IDSF. Et si l'IDSF ne fait pas appel, et l'AMA demandera que toutes les décisions de l'IDSF Anti-dopage et de votre fédération lui soient envoyées.

COMMISSION ANTI-DOPAGE

Une attention particulière doit être accordée à l'expression « l'organisme compétent de chacun des membres ». Assurez vous, s'il vous plait que la personne qui décide des infractions dans votre organisation a le pouvoir et la compétence comme il est indiqué dans vos statuts.
Si non les tests, les efforts et l'argent dépensé sont simplement gaspillés.

Pour conclure :

Je tiens à remercier le Présidium de l'ISDF et les délégués de l'Assemblée Générale annuelle (AGM) d'avoir le privilège de servir l'ISDF comme Président de la Commission ISDF Anti-dopage et comme Directeur de l'Anti-dopage cette dernière année.

Bravo : un merci spécial à tous mes collègues de la Commission Anti-dopage de l'ISDF qui font du bon travail ces dernières années.

All of which is submitted with respect.

Sincèrement

Ko de Mooy

Directeur ISDF Anti-dopage
Responsable ISDF de la Commission Anti-dopage